

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018**A POMMEUSE****Course ELLE & LUI****Compétition de Course à pied****5^{ème} édition****BULLETIN D'INSCRIPTION**

A retourner à la mairie de Pommeuse ou à présenter le matin de course

COURSE ELLE&LUI de Pommeuse
 Course de l'Aubetin – 1,2Km Course du Grand Morin – 5Km

ELLE (ou junior)

NOM :

Prénom :

Année de naissance :SEXE : ...

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

 Présentation du certificat médical

N° de LICENCE :

(Coureur Licencié)

Signature

LUI (ou junior)

NOM :

Prénom :

Année de naissance :SEXE :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

 Présentation du certificat médical

N° de LICENCE :

(Coureur Licencié)

Signature

REGLEMENT

La course Elle & Lui 2018 qui se déroulera à Pommeuse sur la Promenade du Grand Morin, sera organisée en 2 courses avec départ derrière la Mairie de Pommeuse.

- La « Course de l'Aubetin » de 2km pour les binômes composés de deux enfants ou un adulte/ado et un enfant dont le plus jeune sera né entre 2003 et 2010 (par exemple un papi et son petit-fils, deux copains de classe, une femme et le fils du voisin....)

Départ 10H le 23 septembre 2018

- La « Course du Grand Morin » de 5km pour les binômes Elle & Lui composés d'une fille et d'un garçon, jeunes et moins jeunes (par exemple un couple, des amis....)

Départ 10H30 le 23 septembre 2018**REGLEMENT DE LA COURSE**

Les binômes seront composés de deux personnes, non nécessairement de la même faille, ni nécessairement de la même classe d'âge.

Les participants devront se présenter au moins 15mn avant le départ pour récupérer leurs dossards.

Les deux participants du binôme devront se présenter ensemble à la ligne d'arrivée pour valider leur temps.

Les parcours sont fléchés et protégés par des commissaires de courses.

Les classements se font pour chaque course.

La participation à la course Elle & Lui implique l'autorisation de la publication de photographies éventuellement prises pendant la course.

Secours : Pompiers de FAREMOUTIERS**Sécurité** : Signaleurs, sur toutes les intersections du parcours

Assurances : La Mairie de Pommeuse a souscrit une assurance conforme à la réglementation auprès des assurances SMACL -141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex9 – affiliation n°050658/N. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

Obligatoire : Chaque participant doit être muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an ou d'une licence sportive pour la saison 2018-2019 ou d'une déclaration sur l'honneur. Les enfants mineurs doivent également être munis d'une autorisation parentale manuscrite. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique et non-respect du code de la route. Les concurrents en mauvaise condition apparente, peuvent être stoppés par les organisateurs ou le service médical.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.**DISPOSITIONS GENERALES :**

- Pour inscrire vos amis ou les membres de votre famille vous pouvez retirer les bulletins d'inscription à la mairie, ou vous présenter à partir de 9H30 au chapiteau d'accueil.
- Les départs et arrivées se font au chapiteau installé sur le parking derrière la Mairie de Pommeuse. Parking accessible.
- Parcours balisé sur chemin en grave.
- Ravitaillement à l'arrivée.

Remise des trophées à partir de 11H30 au niveau du chapiteau.

Pour les enfants mineurs, une autorisation parentale est nécessaire